

# Conseil Municipal

## Procès-verbal de la séance publique

Jeudi 26 février 2015 à 18 H 30

### Mention de la convocation au registre des délibérations :

Aux termes de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, la convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 18 février 2015, pour la réunion du jeudi 26 février 2015 à 18 H 30, salle de réunion de la Mairie de Gilette.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014
- Travaux - Equipement :
  - **Etat sur les travaux en cours**
    - ✓ Site du Château – compte rendu de la visite du 22 janvier 2015 en présence de M. Christophe CURIAL de la DRAC et de Mme Maïté DENAVIT, Architecte des Bâtiments de France
    - ✓ Construction du préau en extension du groupe scolaire «Les Espauvettes»
    - ✓ Parking de la Croix
  - **Réhabilitation du bâtiment communal situé 35 rue Pierre-Niel**
    - ✓ Autoriser Mme le Maire à engager une procédure pour le choix d'un maître d'œuvre
    - ✓ Demander l'agrément social en logement en PLUS auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur
    - ✓ Approuver le plan de financement prévisionnel
    - ✓ Solliciter les subventions pouvant être allouées par le Conseil Général des AM, le Conseil Régional «Provence-Alpes-Côte d'Azur» et la Métropole Nice Côte d'Azur
  - **Salle polyvalente du quartier «Pont-Charles-Albert»**
    - ✓ Autoriser Mme le Maire à :
      - engager une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre et d'un bureau d'étude pour les missions de contrôle et de «SPS» ainsi que pour le diagnostic «amiante»
      - déposer une déclaration préalable de travaux pour les modifications à prévoir en extérieur
      - faire réaliser un constat par huissier de justice
  - **Vieux cimetière – travaux de réhabilitation**
    - ✓ Approuver le programme des travaux
    - ✓ Autoriser Mme le Maire à :
      - faire établir un constat des lieux par huissier de justice
      - lancer une consultation auprès des différentes entreprises pour la réalisation des travaux

- **Electrification rurale**
  - ✓ **Projet d'extension de ligne électrique au quartier «Les Espauvettes»**
    - Approuver cette extension dont le coût est estimé à 6 700 € TTC
    - Confier au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz la réalisation de ces travaux qui se chargera également de solliciter la subvention du FACE et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement
- **Finances** :
  - **Acquisition d'un véhicule et souscription d'un contrat d'assurance**
  - **Renouvellement de l'adhésion au CAUE – 76 €**
  - **Demandes de subventions de fonctionnement pour l'année 2015, par :**
    - ✓ Collège Ludovic Bréa – 2.50 € par élève, soit 200 €
    - ✓ Association des Amis du Rail – 50 €
    - ✓ Association Escale de St-Martin-du-Var – 15 petits gilettois – 100 €
    - ✓ Association Française de Scléroses En Plaques (AFESP)
- **Activités scolaire et périscolaires** :
  - **Autoriser Mme le Maire à signer les deux conventions à intervenir avec la CAF pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de :**
    - ✓ de l'«aide spécifique – rythmes éducatifs» pour les divers lieux de fonctionnement – période : du 02/09/2014 au 31/12/2014
    - ✓ de l'«aide spécifique rythmes éducatifs (Asre) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 – Accueil de loisirs sans hébergement
- **Personnel communal** :
  - Autoriser Mme le Maire à recruter deux agents dans le cadre des contrats aidés (petits travaux et entretien des bâtiments) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015
- **Aliénations foncières** :
  - Acquisitions :
    - ✓ **Maison BINARELLI cadastrée lieu-dit «La Ville» section F n° 642 et les 2 terrains situés au lieu-dit «Saint-Honoré» (Section E n° 403 et 404) jouxtant la Maison des Associations**
      - Annuler la délibération du 27 mai 2014 désignant Maître Eric MOSCHETTI pour représenter les intérêts de la commune de Gilette lors de cette vente
      - Désigner un avocat afin de représenter la commune de Gilette à l'audience des criées du TGI de Nice le 12 mars
      - Demander l'agrément social en logement type «PLUS» auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur
      - Approuver le plan de financement prévisionnel
      - Solliciter les subventions pouvant être allouées par le Conseil Régional, le Conseil Général et la Métropole Nice Côte d'Azur

- ✓ Cessions à l'amiable - à titre gracieux :  
Autoriser Mme le Maire à solliciter de M. le Président du Conseil Général des A.M l'intervention de ses services pour la rédaction des actes authentiques se rapportant à la cession à titre gracieux des terrains ci-après désignés :

- **Rue de la Beaume de Chemin**
  - Parcelle cadastrée section F n° 395 appartenant à M. Olivier ZUKAUSKAS
  - Parcelle cadastrée section E n 326 - propriété de la hoirie Simone REVELLO ép. CIAMPINI
- **Impasse du Jardin – Lieu-dit «La Ville» Section F :**
  - n° 555 propriété de Messieurs Jean-Pierre BOMPARD, Jean-François BOMPARD
  - n° 556 propriété de Mme Micheline GIAUSSERAN
  - n° 755 – lot à détacher de la parcelle n° 755 – appartenant à la copropriété dudit immeuble

- ✓ Cessions à l'amiable – négociations :
  - **Rue de la Beaume de Chemin**
    - Parcelle cadastrée section F n 394 propriété de Mesdames Véronique GALEANO, Elisabeth GRAMFORT, Nicole JULLIEN et de la hoirie Jeanne DEMAS ép. AILAUD
  - **Impasse du Jardin – Lieu-dit «La Ville» :**
    - Parcelle section F n° 549 appartenant à la SCI GILOU

- ✓ Estimations des domaines à solliciter :
  - **Propriété de M. Jean TRUCHI**, cadastrée lieu-dit «Pont-Charles-Albert» Section D n° 115, 119, 802, 816 et 832, pour une contenance de 16 052 m<sup>2</sup>
  - **Propriété de Mme Isabelle RAYBAUD**, cadastrée lieu-dit «Les Espauvettes» Section F n° 214, 229 et 669

- ✓ Vente d'un bien communal de gré à gré :
  - **Maison en ruine située 2 Cour Fleurie – cadastrée Section F n° 449 et 771**  
Autoriser Mme le Maire à :
    - vendre de gré à gré ce bien pour la somme de 35 000 € à M. Bruno DEVOUCOUX
    - solliciter de M. le Président du Conseil Général des A.M l'intervention de ses services pour la rédaction de l'acte authentique s'y rapportant

➤ Locations :

- Autorisation à donner à Mme le Maire pour la mise en location de l'appartement communal situé 9 rue du Four à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015

➤ Urbanisme :

- Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme : enquête publique du 2 mars au 3 avril 2015

➤ Assurance :

- Autoriser Mme le Maire à signer le contrat se rapportant au renouvellement de l'assurance du personnel des collectivités – garanties statutaires - souscrite auprès du CIGAC pour l'année 2015

➤ Métropole Nice Côte d'Azur :

- Rapport retraçant ses activités pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 accompagné du compte administratif
- Autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de la mairie au profit de cet établissement pour l'accompagnement des enfants pour le transport scolaire
- Motion contre le transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société Aéroports de la Côte d'Azur

➤ Campagne de stérilisation des chats errants :

- Convention à intervenir avec l'association Vétérinaire pour Tous (VPT) afin de bénéficier de tarifs préférentiels (castration : 17.56 € HT – ovariectomie : 31.35 € HT) adhésion gratuite

➤ Questions diverses

➤ Calendrier :

- Dimanche 15 mars à partir de 13 H 30 :  
Arrivée de sa Majesté «Pétou-Le Retour»

M. Lionel FERRAN procède à l'appel des conseillers municipaux.

Sont présents :

Mesdames Julia ARNAUD – Patricia DEMAS - Régine DEREPAAS - Magali IMBERT - Dominique LAUGIER - Jacqueline ROSTAN.  
Messieurs Honoré ACCHIARDI - Max BISCROMA - Franck EMELINE - Lionel FERRAN – Jean-Robert GILLI - Jean-Robert LUCCIONI - Jean-Claude NIEL - Yann PRIOUT - José TOMICO.

Sont excusés :

Mme Marie-Thérèse ARAGONA-MORINA (Pouvoir à Jacqueline ROSTAN) - Stéphanie FECHINO.  
M. Alain CARNINO (Pouvoir à Honoré ACCHIARDI) - Dominique FICARA (Pouvoir à Franck EMELINE)

*Membres élus : 19..                      en fonction : 19...                      présents : 15*

formant la majorité des membres en exercice

- 000 0 000-

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. Jean-Robert GILLI de la «Liste Citoyenne» qui a accepté de pouvoir au remplacement de Mme Christine GIOVANETTI, démissionnaire en janvier 2015.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 par Mme le Maire

Le Conseil Municipal désigne Mme Julia ARNAUD  
en qualité de secrétaire de séance

## Etat civil :

Mme le Maire porte à la connaissance des membres présents les évènements de l'état civil survenus depuis la dernière séance du Conseil Municipal avec :

## Les décès :

Elle adresse en son nom, en celui du conseil et du public présent toute son affection et sa solidarité aux familles touchées par le décès de :

- Mme Corinne TRESTOUR
- Mme Claudine CAVILLOT
- M. René FEYS

Une minute de silence est observée afin de leur rendre hommage.

## ➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014

VOTE : POUR : 18 - ABSTENTION : M. Jean-Robert GILLI
--

## ➤ Travaux - Equipement :

### ○ Etat sur les travaux en cours

#### ✓ *Site du Château*

Mme le Maire donne le compte rendu de la visite du 22 janvier 2015 en présence de M. Christophe CURIAL de la DRAC et de Mme Maïté DENAVIT, Architecte des Bâtiments de France  
Des études de sécurisation et de valorisation du site, dans sa globalité, seront à programmer.

#### ✓ *Construction du préau en extension du groupe scolaire «Les Espauvettes»*

Le permis de construire a été accordé le 10 février 2015  
La première phase des travaux (gros-œuvre et maçonnerie) sera livrée à la fin des vacances scolaires de février 2015.  
La 2<sup>ème</sup> phase (toiture) sera opérationnelle à Pâques.

#### ✓ *Parking de la Croix*

Suite à des contraintes réglementaires, une autre solution est à l'étude. La construction d'un étage supérieur pourrait être envisagé.

o **Réhabilitation du bâtiment communal situé 35 rue Pierre-Niel**

Délibération est prise afin de :

- ✓ autoriser Mme le Maire à engager une procédure pour le choix d'un maître d'œuvre
- ✓ solliciter l'agrément social en logement en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur
- ✓ approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-après :

Dépense estimée à : 203 280 € TTC avec TVA à 10 %

Financée sur la base de : 41 798 € de fonds propres et d'un prêt d'un montant de 41 797 € à contracter auprès d'un établissement bancaire

Subventions	Montant	en %
Etat PLUS	20 950 €	10.31
Région PACA	7 473 €	3.68
Conseil Général des A.M	60 000 €	29.52
NCA	16 262 €	8.00
NCA Zone III	15 000 €	7.38
TOTAL	119 685 €	58.88

- ✓ solliciter les subventions pouvant être allouées par le Conseil Général des AM, le Conseil Régional «Provence-Alpes-Côte d'Azur» et la Métropole Nice Côte d'Azur

**DELIBERATION N° 15\_02\_01**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

o **Salle polyvalente du quartier «Pont-Charles-Albert»**

Délibération est prise afin de :

- ✓ Autoriser Mme le Maire à :
  - engager une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre et d'un bureau d'étude pour les missions de contrôle et de «SPS» ainsi que pour le diagnostic «amiante»
  - déposer une déclaration préalable de travaux pour les modifications à prévoir en extérieur
  - faire réaliser un constat par huissier de justice

**DELIBERATION N° 15\_02\_02**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

o **Vieux cimetière – travaux de réhabilitation**

Délibération est prise afin de :

- ✓ approuver le programme des travaux
- ✓ autoriser Mme le Maire à :
  - faire établir un constat des lieux par huissier de justice
  - lancer une consultation auprès des différentes entreprises pour la réalisation des travaux
  - lancer une consultation afin de pouvoir recourir aux services d'une entreprise de pompes funèbres si des «restes humains» sont trouvés lors des travaux de fouille pour la semelle des allées

**DELIBERATION N° 15\_02\_03**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

o **Electrification rurale**

Délibération est prise afin de :

- ✓ approuver le projet d'extension de ligne électrique au quartier «Les Espauvettes» dont le coût est estimé à 6 700 € TTC
- ✓ Confier au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz la réalisation de ces travaux qui se chargera également de solliciter la subvention du FACE et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement

Le montant de ces travaux est estimé à 6 700 € TTC soit 1 116 € à la charge de la commune, soit une annuité prévisionnelle de 120 € sur 15 ans avec un emprunt à 6 %

**DELIBERATION N° 15\_02\_04**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

➤ **Finances :**

o **Acquisition d'un véhicule et souscription d'un contrat d'assurance**

Délibération est prise afin d'autoriser Mme le Maire à lancer une consultation auprès des concessionnaires Peugeot – Citroën – Renault, pour l'acquisition d'un véhicule et la souscription d'un contrat d'assurance

**DELIBERATION N° 15\_02\_05**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

o **Renouvellement de l'adhésion au CAUE – 76 €**

Délibération est prise afin de renouveler l'adhésion de la Commune de Gillette au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour une cotisation annuelle de 76 €.

**DELIBERATION N° 15\_02\_06**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

○ **Demandes de subventions de fonctionnement pour l'année 2015, par :**

Délibération est prise afin d'accorder les subventions de fonctionnement ci-après détaillées :

- ✓ Collège Ludovic Bréa – 2.50 € par élève, soit 200 €
- ✓ Association des Amis du Rail – 50 €
- ✓ Association Escale de St-Martin-du-Var – 15 petits gilettois – 100 €

Quant à celle présentée par l'Association Française de Scléroses En Plaques (AFESP), le Conseil Municipal ne peut y réserver une suite favorable.

**DELIBERATION N° 15\_02\_07**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

➤ **Activités scolaire et périscolaires :**

Délibération est prise afin d'autoriser Mme le Maire à signer les deux conventions à intervenir avec la CAF pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de :

- de l'«aide spécifique – rythmes éducatifs» pour les divers lieux de fonctionnement – période : du 02/09/2014 au 31/12/2014
- de l'«aide spécifique rythmes éducatifs (Asre) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 – Accueil de loisirs sans hébergement

**DELIBERATION N° 15\_02\_08**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

➤ **Personnel communal :**

Délibération est prise afin d'autoriser Mme le Maire à recruter deux agents dans le cadre des contrats aidés. Le premier est destiné au remplacement de Mlle Claire DUBOIS et le second sera en charge d'exécuter des petits travaux d'entretien des bâtiments communaux et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015

**DELIBERATION N° 15\_02\_09**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**



➤ Aliénations foncières :

✓ **Acquisitions :**

- **Maison BINARELLI cadastrée lieu-dit «La Ville» section F n° 642 et les 2 terrains situés au lieu-dit «Saint-Honoré» (Section E n° 403 et 404) jouxtant la Maison des Associations**

Délibération est prise afin de :

- ✓ Annuler la délibération du 27 mai 2014 désignant Maître Eric MOSCHETTI pour représenter les intérêts de la commune de Gillette lors de cette vente
- ✓ Accepter de procéder à l'acquisition des biens appartenant aux époux Emile BINARELLI. La première mise à prix de la maison s'élève à la somme de 175 000 €. Quant aux deux terrains, le Conseil Municipal accepte de les acquérir seulement pour 50 % de leur mise à prix.
- ✓ Désigner Maître IMERT, avocat, afin de représenter la commune de Gillette à l'audience des criées du TGI de Nice le 12 mars
- ✓ Verser à la CARPA de Nice la somme de 19 400 € représentant 10 % de la première mise à prix de ces deux biens, consignation que l'avocat enchérisseur doit détenir au moment de l'adjudication
- ✓ Autoriser Mme le Maire à solliciter de M. le Président de la Métropole NCA une délégation du droit de préemption pour la vente de la maison
- ✓ Demander l'agrément social en logement type «PLUS» auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur
- ✓ Approuver le plan de financement prévisionnel
- ✓ Solliciter les subventions pouvant être allouées par le Conseil Régional, le Conseil Général et la Métropole Nice Côte d'Azur

**DELIBERATION N° 15\_02\_10**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

✓ **Cessions à l'amiable - à titre gracieux :**

Délibération est prise afin d'autoriser Mme le Maire à solliciter de M. le Président du Conseil Général des A.M l'intervention de ses services pour la rédaction des actes authentiques se rapportant à la cession à titre gracieux des terrains ci-après désignés :

- **Rue de la Beaume de Chemin**
  - Parcelle cadastrée section F n° 395 appartenant à M. Olivier ZUKAUSKAS
  - Parcelle cadastrée section E n 326 - propriété de la hoirie Simone REVELLO ép. CIAMPINI
- **Impasse du Jardin – Lieu-dit «La Ville» Section F :**
  - n° 555 propriété de Messieurs Jean-Pierre BOMPARD, Jean-François BOMPARD
  - n° 556 propriété de Mme Micheline GIAUSSERAN

**DELIBERATION N° 15\_02\_11**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

- n° 755 – lot à détacher de la parcelle n° 755 – appartenant à la copropriété dudit immeuble

Délibération est prise afin d'autoriser la rédaction d'un document d'arpentage nécessaire au détachement de ce lot et d'autoriser Mme le Maire à solliciter de M. le Président du Conseil Général des A.M l'intervention de ses services pour la rédaction des actes authentiques se rapportant à la cession à titre gracieux des terrains ci-après désignés :

*M. Honoré ACCHIARDI, propriétaire concerné, quitte la salle pour le vote de cette décision*

**DELIBERATION N° 15\_02\_12**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

✓ **Cessions à l'amiable – négociations :**

- **Rue de la Beaume de Chemin**
  - Parcelle cadastrée section F n 394 propriété de Mesdames Véronique GALEANO, Elisabeth GRAMFORT, Nicole JULLIEN et de la hoirie Jeanne DEMAS ép. AILAUD
- **Impasse du Jardin – Lieu-dit «La Ville» :**
  - Parcelle section F n° 549 appartenant à la SCI GILOU

Les négociations sont à poursuivre

✓ **Estimations des domaines à solliciter :**

- **Propriété de M. Jean TRUCHI**, cadastrée lieu-dit «Pont-Charles-Albert» Section D n° 115, 119, 802, 816 et 832, pour une contenance de 16 052 m<sup>2</sup>

Délibération est prise afin de solliciter auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques – Brigade des Evaluations – France Domaine - une estimation de la valeur vénale de cette propriété.

**DELIBERATION N° 15\_02\_13**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

- **Propriété de Mme Isabelle RAYBAUD**, cadastrée lieu-dit «Les Espauvettes» Section F n° 214, 229 et 669

Délibération est prise afin de solliciter auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques – Brigade des Evaluations – France Domaine - une estimation de la valeur vénale de cette propriété.

**DELIBERATION N° 15\_02\_14**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

✓ **Vente d'un bien communal de gré à gré :**

- **Maison en ruine située 2 Cour Fleurie – cadastrée Section F n° 449 et 771**

Délibération est prise afin d'autoriser Mme le Maire à :

- vendre de gré à gré ce bien pour la somme de 35 000 € à M. Bruno DEVOUCOUX
- solliciter de M. le Président du Conseil Général des A.M l'intervention de ses services pour la rédaction de l'acte authentique s'y rapportant

**DELIBERATION N° 15\_02\_15**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

➤ **Locations :**

- Délibération est prise afin d'autoriser Mme le Maire à signer le bail de location de l'appartement communal situé 9 rue du Four à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, pour un montant de 450 €. Le locataire bénéficiera d'une gratuité de loyer pour les mois de mars et avril 2015.

**DELIBERATION N° 15\_02\_16**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

➤ **Urbanisme :**

- Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme : enquête publique du 2 mars au 3 avril 2015 inclus.

Objet de la modification n° 1:

Plan de zonage :

Suppression de la servitude de mixité sociale n° 1 du village et remplacement par la servitude de Mixité Sociale n° 1 du quartier «Les Espauvettes»  
Suppression de la SUP AC1 (périmètre de protection du château)  
Suppression de l'emplacement réservé n° 12 (terrain dit du tennis)  
Report des zones de risques du PPR Inondation approuvé

Les dispositions réglementaires :

L'article 5 des dispositions générales (prise en compte des PPR Mouvements de terrain et inondation)

Les articles 5 (superficie des terrains requise) et 14 (coefficient d'occupation des sols) des zones U, IAU et IIAU, des zones A et N, les articles 9 (emprise au sol des constructions) et 13 (espaces libres et plantations) des zones UC, UD et IIAU afin de prendre en compte la loi ALUR

Le caractère de la zone UA pour supprimer la SMS n° 1

Le remplacement de la SHON par la surface de plancher pour l'ensemble du règlement

L'article N2 (extension mesurée) pour la prise en compte de la loi ALUR et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

La modification de la liste des emplacements réservés :

Changement de bénéficiaire suite, notamment, à l'intégration de la commune de Gilette dans la Métropole et suppression de l'emplacement réservé n° 2

La liste des Servitudes de mixité sociale :

Suppression de la SMS n° 1 du village et remplacement par la SMS n° 1 du quartier «Les Espauvettes»

La modification de la liste et du plan des servitudes d'utilité publique :

Intégration du PPR Inondation

Permanences de Mme Edith CAMPANA, Commissaire-enquêteur :

- mardi 10 mars et mercredi 18 mars : de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13H30 à 17H00
- vendredi 27 mars et vendredi 3 avril : de 9 H 00 à 12 H 30

➤ Assurance :

- Délibération est prise afin d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat se rapportant au renouvellement de l'assurance du personnel des collectivités – garanties statutaires - souscrite auprès du CIGAC pour l'année 2015

*Tarifs 2014 :*

*Agents CNRACL : 8.52 % - franchise applicable maladie ordinaire 15 jours fermes*

*Agents IRCANTEC : 1.75 % - franchise applicable maladie ordinaire 15 jours fermes*

*Tarifs 2015 :*

*Agents CNRACL : 8.77 % - franchise applicable maladie ordinaire 15 jours fermes*

*Agents IRCANTEC : 1.80 % - franchise applicable maladie ordinaire 15 jours fermes*

**DELIBERATION N° 15\_02\_17  
VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

➤ Métropole Nice Côte d'Azur :

- Rapport retraçant ses activités pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 accompagné du compte administratif (dossier consultable en mairie)

**DELIBERATION N° 15\_02\_18  
VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

- Délibération est prise afin d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de la mairie au profit de cet établissement pour l'accompagnement des enfants pour le transport scolaire

**DELIBERATION N° 15\_02\_19  
VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

- Motion contre le transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société Aéroports de la Côte d'Azur

**DELIBERATION N° 15\_02\_20**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

➤ Campagne de stérilisation des chats errants :

- Délibération est prise afin d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Vétérinaire pour Tous (VPT) pour bénéficier de tarifs préférentiels (castration : 17.56 € HT – ovariectomie : 31.35 € HT) adhésion gratuite

**DELIBERATION N° 15\_02\_21**  
**VOTE : POUR : A L'UNANIMITE**

➤ Questions diverses

- Dossier Jean-Robert GILLI

Par lettre en date du 4 décembre 2014, Maître COHEN-SEAT, avocat de M. Jean-Robert GILLI, demande à Mme le Maire de lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour mettre les propriétés GILLI, les propriétaires intermédiaires et la route menant à Gilette, en toute sécurité au regard des risques d'éboulement de la falaise surplombant le secteur et classée en zone Rouge du PPR Mouvement de terrain approuvé le 17 juillet 2006.

Maître COHEN-SEAT évoque l'écroulement d'un bloc en mai 2012 sur la terrasse de la propriété de M. Jean-Robert GILLI.

Pour ce faire, la Commune de Gilette, par l'intermédiaire de Maître Caroline BLANCO, va déposer une requête en expertise devant le Tribunal Administratif de Nice, qui va ordonner la désignation d'un expert, chargé de décrire les désordres constatés, d'en déterminer les causes, de définir les travaux de première urgence à réaliser puis un programme de mise en sécurité du secteur.

- Lancement du Programme d'Intérêt Général (PIG) par la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'amélioration de l'habitat

➤ Calendrier :

- Dimanche 15 mars à partir de 13 H 30 :  
Arrivée de sa Majesté «Pétou-Le Retour»

La séance est levée à 21 H 50.